BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 juillet 2010

D -20100402

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 20/07/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 19 juillet Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, (quitte la séance de 15 h 50 à 16 h 50) M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC´H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, (présent jusqu'à 16 h 40), Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Fabien ROBERT, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES, Mme Constance MOLLAT, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Installation classée pour la protection de l´environnement. Demande d´autorisation d´exploiter un terminal de vracs liquides. Société SEA-Tank Bordeaux quai Alfred Vial Bassens. Avis.

M. Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société SEA Tank Bordeaux exploite depuis 2008 à Bassens sur la zone portuaire un dépôt de vracs liquides.

Il s'agit de 9 réservoirs d'une capacité totale de 21 800 m³ contenant des huiles végétales, du diester et de la glycérine. La société SEA Tank n'est pas propriétaire de ces produits. Elle exerce une prestation logistique pour des établissements industriels situés à proximité (SAIPOL, DIESTER Industrie).
Le dépôt SEA Tank ne relève à ce jour que d'un classement en déclaration au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour des équipements connexes (chaufferie, compresseurs).

SEA Tank souhaite s'agrandir par la mise en place de 9 nouveaux réservoirs représentant 21 950 m³, mais aussi stocker de nouveaux produits à savoir des acides, de la soude et de la potasse caustiques, des engrais liquides azotés.
Ces nouveaux produits assujettissent l'établissement au régime de l'autorisation Préfectorale.

Dans le cadre de l'instruction, une enquête publique est organisée à la Mairie de Bassens du 14 juin au 15 juillet. Le rayon d'affichage qui est de 1 kilomètre vient toucher l'extrême Nord de la commune de Bordeaux, au niveau de l'ancienne décharge d'ordures ménagères de Labarde. Le Conseil municipal est invité à donner son avis.

Le dossier d'enquête qui comprend une étude d'impact environnemental (fonctionnement courant) et une étude de danger (situation accidentelle) ne soulève pas d'observation particulière.

Aucun produit n'est fabriqué ou transformé sur site, il s'agit d'un dépôt où transitent tant des matières premières que des produits finis. Les transferts se font aussi bien par bateau, train, route que pipe line. Le dépôt est situé en zone industrielle à l'écart des habitations et des Etablissements Recevant du Public.

Les réservoirs et les aires de dépotage sont équipés de rétentions appropriées. Les eaux pluviales transitent par un débourbeur déshuileur et un bassin de retenue.

Les produits stockés sont peu volatiles et non inflammables. Cependant, une étude complémentaire est en cours sur la toxicité des rejets atmosphériques générés par les évents des 2 réservoirs susceptibles de contenir de l'acide chlorhydrique, ou suite à un épandage de l'un d'eux dans la cuvette de rétention. L'exploitant s'est engagé au besoin à ne pas stocker ce type de produit.

Diverses mesures de prévention et de protection incendie sont mises en œuvre (rideau d'eau, déversoir à mousse, réserve d'eau, vannes automatisées, parafoudre, séparation des produits incompatibles,...).

En conséquence, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir émettre un AVIS FAVORABLE au présent dossier au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 juillet 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean Louis DAVID
Adjoint au Maire